

Sigala

Monsieur le préfet de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les Maires

en communication à :

Mesdames, messieurs les sous-préfets

Objet : délestage électrique programmé – Mesures de préparation et de gestion de crise

Dans la perspective d'aléas climatiques venant mobiliser fortement notre production électrique, il a été convenu dans un premier temps, de lisser la consommation électrique par un plan de sobriété devant être décliné à l'échelle de vos communes. En dépit de cet effort, il n'est pas à exclure qu'à titre exceptionnel un plan de délestage doive être mis en œuvre en dernier recours.

Si tel est le cas, ce délestage prendrait la forme de coupures partielles et programmées, d'une durée maximum de deux heures consécutives, en semaine et à l'exclusion des jours fériés, entre 8h et 13h et de 18h à 20h.

L'alerte serait déclinée comme suit :

* A J-3 : RTE émet un signal orange ou rouge sur EcoWatt : chacun devra hausser les mesures de sobriété

* A J-2 : RTE confirme un signal rouge EcoWatt : un 1^{er} message viappel de la préfecture vous alerte sur la probabilité d'un délestage sans précision sur la zone géographique. L'information sur les éco-gestes générant des économies est amplifiée. Toute baisse de consommation électrique est susceptible de réduire la portée des délestages

* A J-1 : RTE confirme le signal rouge sur EcoWatt : La préfecture arme son COD à 15h, vous envoie un second message viappel confirmant la mesure de délestage et vous rappelle les coordonnées téléphoniques du COD. Vers 17h ENEDIS nous confirme que notre département est partiellement concerné. Le COD est alors pleinement activé et une cellule d'information du public (CIP) est armée.

Les zones de délestage seront affinées entre 17h et 21h30 pour une mise en œuvre le lendemain, soit le matin entre 8h et 13h, soit de 18h à 20h. Les prévisions de délestage ne pourront alors être ajustées que dans le sens d'un allègement des délestages, voire un évitement des coupures.

Pendant la phase de délestage les communications électroniques (téléphonie mobile et fixe) pourront être impactées par les coupures d'électricité et certains des numéros d'appels d'urgence non desservis (15,17,18,115,196). Le 112 est à privilégier car accessible quel que soit l'opérateur de télécommunication.

En phase de préparation il vous appartient de mener une démarche préventive :

* réduire la consommation électrique quand le signal EcoWatt orange ou rouge est émis. Le système EcoWatt, développé par le gestionnaire de réseaux RTE, s'apparente, pour le

système électrique, à un outil de prévision météo. Il permet de signaler une tension sur le système et mesure le risque de coupure sur le réseau ;

* porter une attention particulière aux personnes vulnérables. Il vous est demandé dès à présent de procéder à leur inscription sur vos registres de personnes fragiles. Il convient également de s'assurer que ces personnes aient connaissance du signal EcoWatt rouge à J-3 et de vérifier qu'en cas d'équipement médical, ils puissent bénéficier d'une alimentation électrique autonome ;

* vérifier et tester vos plans de continuité d'activité ainsi que les moyens de redondance électrique (groupe électrogène) des établissements publics dont vous avez la charge (écoles, établissements de santé, transports publics, installations de distribution et d'assainissement des eaux) ;

En phase de délestage vous voudrez bien :

* activer une « cellule de crise » dans le cadre de vos plans communaux de sauvegarde (PCS) ;

* prévoir une présence physique en capacité de relayer l'alerte aux services de secours, de sécurité et de santé durant la durée du délestage et de la coupure éventuelle du réseau téléphonique soit en mairie, soit dans des lieux prédéfinis en fonction de la taille de la commune et désignés aux populations ;

* les écoles situées dans un secteur concerné par un délestage le matin seront fermées pour la demi-journée. Un lieu d'accueil devra être identifié pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise. Il s'agira également de mobiliser des personnels communaux aux abords des établissements concernés pour accueillir un élève dont les parents n'auraient pas été informés. L'objectif est également de pouvoir proposer une collation aux élèves qui rejoindraient leur école après 13h et qui n'auraient pas déjeuné. Les services de l'éducation nationale seront mobilisés au sein du COD.

* le délestage pouvant impacter les systèmes de signalisation sur la voirie il pourra être nécessaire de mobiliser des agents municipaux pour gérer les tronçons ou croisements de voies les plus impactés.

La communication grand public sera principalement portée par les gestionnaires de réseau (RTE et ENEDIS), et relayée par la préfecture. Une permanence physique sera opérationnelle dans tous les centres de secours, les commissariats et les brigades de gendarmerie. Les services de l'État, seront en alerte au sein du COD pour vous assister dans la gestion de situations imprévues.

Mes services restent (pref-defense-protection-civile@herault.gouv.fr) à votre entière disposition pour toute information complémentaire sur le sujet.

« Rien n'est plus nécessaire au gouvernement d'un État que la prévoyance, puisque par son moyen, on peut aisément prévenir beaucoup de maux, qui ne se peuvent guérir qu'avec de grandes difficultés quand ils sont arrivés » Cardinal de Richelieu.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les maires, l'expression de ma parfaite considération.

Le Préfet,
Le Préfet

Hugues Moutouh

✓